



Audition après le mariage

Par **rimo**, le **14/09/2012 à 12:39**

Bonjour, mon mari a posé le dossier pour transcription de mariage à Nantes le 1 septembre. Après 15 jours, il s'est appelé pour me présenter au consulat d'Oran pour audition. Ils disent pour que je remène avec moi le passeport et les photos de mariage. Je ne sais pas pour quoi je veux savoir quelles sont les questions et le délai pour recevoir le livret après audition. Réponds-moi svpl

Par **amajuris**, le **14/09/2012 à 14:09**

Bonjour, l'administration française veut s'assurer de la réalité du mariage et que ce n'est pas un mariage (blanc ou gris) dans le but d'obtenir un titre de séjour. Merci

Par **rimo**, le **14/09/2012 à 16:14**

Je veux savoir quelles sont les questions et le délai pour obtenir le livret de famille. Merci pour la réponse

Par **amajuris**, le **14/09/2012 à 17:04**

Vous pensez bien qu'il est impossible de savoir les questions qui vous seront posées et le délai va dépendre de votre entretien au consulat.